



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE CONVOCATION
 02.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à 18 heures 30.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Vincent VALLIES,

Membres titulaires présents : M. Vallies, M. Richomme (absent, départ à 19h15), M. Cœur, Mme. Brugiere, M. Thomas, Mme. Rocher, Mme. Mouzet, M. Schmid, Mme. Languille, Madame Voisin.

- **EN EXERCICE** **13**
- **PRESENTS** **10**
- **VOTANTS** **10**

Membre titulaire ayant donné pouvoir : Mme. Maréchal ayant donné pouvoir à M. Thomas

Membres suppléants avec voix délibérative :

Absent excusé : Mme. Leickman

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Les orientations budgétaires de l'exercice 2023 ont été débattues lors de la séance du conseil syndical du 6 février 2023.

Le budget s'équilibre :

Pour la section de fonctionnement à 920 950 €,
 Pour la section d'investissement à 243 294,84 €.

Pour la section de fonctionnement :

	FONCTIONNEMENT		BP 2023		FONCTIONNEMENT		BP 2023	
	011	ch.à caractère général		85 500,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes		
012	ch.de personnel			73	Impôts et taxes		640 862,84 €	
014	Atténuation de produits		100,00 €	74	dot., subventions et participations		58 110,00 €	
65	autres ch.de gestion courante		15 350,00 €	75	Autres produits de gestion courante		134 010,00 €	
				013	Atténuations de charges			
Total des dépenses de gestion courante			100 950,00 €	Total des recettes de gestion courante			832 982,84 €	
66	Charges financières		33 000,00 €	76	Produits financiers			
67	Charges exceptionnelles		600 000,00 €	77	Produits exceptionnels		150,00 €	
68	Dotations aux provisions			78	Reprise sur provisions			
022	Dépenses imprévues							
TOTAL DES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT			733 950,00 €	TOTAL DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT			833 132,84 €	
023	Virement à la section d'investissement		43 000,00 €					
042	Opé d'ordre de transfert entre sections		144 000,00 €	042	Opé d'ordre de transfert entre sections			
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la section			043	Opé d'ordre à l'intérieur de la section			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			187 000,00 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	
TOTAL			920 950,00 €	TOTAL			833 132,84 €	
D002	Résultat reporté ou anticipé		0,00 €	R002	Résultat reporté ou anticipé		87 817,16 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			920 950,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			920 950,00 €	

Le nouveau contrat de délégation est supérieur au montant des années précédentes. Ce montant devra être financé par les participations communales et sa répartition se fera aux conditions habituelles. Le nouveau montant des compensations pour sujétion de service public pour contraintes institutionnelles est de 528 198 euros soit une hausse de 22 % (environ 96 000 €/an sur le contrat précédent).

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre 011 :

Prestations dues pour les créneaux horaires écoles et collèges	51 200 €
Entretien du bâtiment	10 000 €
Assurances	1 500 €
Honoraires	20 000 €
Remboursement de frais à la ville de Chécy	2 000 €
Services bancaires	800 €

Chapitre 65 :

Indemnités et cotisations élus	15 350 €
--------------------------------	----------

Chapitre 66 :

Provision pour la ligne de trésorerie	1 000 €
Intérêts des emprunts	32 000 €

Chapitre 67 :

Compensation pour sujétion de service public	600 000 €
Dotations aux amortissements	144 000 €

Il est précisé qu'une évaluation est en cours pour le versement d'indemnité et compensation au titre de l'exercice 2021. La négociation a été décalée afin de ne pas interférer dans la procédure de passation de la DSP. Le versement indemnitaire serait de l'ordre de 60 000 € (provisionné dans le budget primitif au chapitre 67).

Les recettes de fonctionnement :

Elles proviennent pour l'essentiel de la ville de Chécy et pour une part des cotisations des communes et également de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) versée par le délégataire au SIGEA. Cette redevance est une recette facultative obtenue que si le résultat d'exploitation du délégataire est positif en fin d'année.

Le détail des recettes sont les suivantes :

Chapitre 75 :

Redevance d'occupation	134 000 €
------------------------	-----------

Chapitre 73 :

Contribution des communes fiscalisées	640 562,84 €
Contribution directe DRFIP	300 €

Chapitre 74 :

Contribution des communes	50 110 €
Recettes de la fréquentation du collège	5 000 €
Dotations DGFIP	3 000 €

Chapitre 77 :

Annulation exercices antérieurs	150 €
---------------------------------	-------

La répartition des contributions des communes sont les suivantes :

(chapitre 74) Boigny sur Bionne	13 667 €
(chapitre 74) Bou	4 555 €
(chapitre 73) Chécy	622 340,84 €
(chapitre 74) Combleux	4 555 €
(chapitre 73) Mardié	18 222 €
(chapitre 74) Marigny les usages	11 389 €
(chapitre 74) CC de la Forêt (Vennecy)	15 944 €

Total **690 672,84 €**

Les villes de Chécý et Mardié ont choisi de fiscaliser leurs contributions. Les sommes concernées seront inscrites à l'article 73111 du budget primitif.

Les contributions augmentent de 13,89%, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la DSP dont l'augmentation est de l'ordre de 22% sur le contrat précédent.

Pour la section d'investissement :

Chap.	LIBELLES	DEPENSES	Chap.	LIBELLES	RECETTES
3	Stocks		3	Stocks	
20	Immo.incorporelles (sauf 204)		13	Subventions d'inves.	
204	Subventions d'équipement versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immo.corporelles	20 000,00 €	204	Subventions d'équipement versées	
22	Immo. Reçues en affectation		21	Immo.corporelles	
23	Immo. En cours		22	Immo. Reçues en affectation	
	Total des opérations d'équipement		23	Immo. En cours	
Total des dépenses d'équipement		20 000,00 €	Total des recettes d'équipement		0,00 €
10	Dotations, réserves...		10	Dotations, réserves...	
13	Subventions d'inves.		1068	Subventions d'inves.	56 294,84 €
16	Emprunts	197 000,00 €	138	Emprunts	
18	Compte de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances rattachées à des participations		26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		024	Cessions d'immobilisations	
Total des dépenses financières		197 000,00 €	Total des recettes financières		56 294,84 €
45...1	Total des opérés pour compte de tiers		45...2	Total des opérés pour compte de tiers	
TOTAL DES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT		217 000,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		56 294,84 €
040	Ope. D'ordre de transfert entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	43 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		040	Ope. D'ordre de transfert entre sections	144 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		187 000,00 €
TOTAL		217 000,00 €	TOTAL		243 294,84 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	26 294,84 €	R001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		243 294,84 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		243 294,84 €

Les dépenses d'investissement :

Concernent le remboursement du capital de la dette (197 000 €) ainsi que des travaux divers (20 000 €).

Il est précisé que la maturité de l'emprunt entraîne une augmentation régulière à compter de 2023 du remboursement du capital de la dette. Une partie de l'excédent de fonctionnement est affectée au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 56 294,84 € afin de faire face à ce remboursement en augmentation continue.

En 2022, le remboursement était de 189 548,61 €, pour 2023, le capital de remboursement s'élève à 196 363, 77 € (+6 815,16 €) ce qui représente une augmentation de 3,60%.

En contrepartie, les intérêts prévisionnels sont en baisse de 8,56% en section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement :

Proviennent de la dotation aux amortissements (144 000 €), un virement de la section de fonctionnement (43 000 €).

Vu le Code des collectivités territoriales,

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

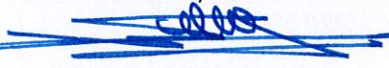
✓ **APPROUVE** le budget 2023 tel que présenté ci-dessus par chapitre.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-Vincent Vallies", is written over a horizontal line.

Jean-Vincent VALLIES.